

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021 A 19H

L'an deux mille vingt et un, le 2 février à 19 h 00 le Conseil Municipal de la commune de CHAMPOLEON, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre COLLE, Maire. Date de la convocation : 26/01/2021

**Présents** : Jean-Pierre COLLE – Mireille MARTIN – Jonathan LESOEUR – Laurent ESCALLIER – Norbert ESCALLIER – Ramiro FERNANDEZ – Henri LIABEUF – Jean-Jacques REBUTTINI –

**Représenté(e)(s)** : 0

**Excusé(e)(s)** : Christelle BERNARD, Julia QUEYRAS-MONDON

**Absent(e)(s)** : Pascal DIMITRIADES

**Secrétaire de séance** : Jonathan LESOEUR

## ❖ Travaux complémentaires sur le mur de soutènement du chemin d'accès à la maison du berger – demande de subvention

Délibération n° 2021-011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les premiers travaux réalisés sur la partie du mur de soutènement menaçant de s'effondrer. Suite à ces travaux, il est apparu que le mur n'avait pas de structure porteuse et que le mur en amont des travaux était aussi fragile. Il propose donc de réaliser des travaux complémentaires et présente le devis de l'entreprise auquel il suggère de rajouter 10 % d'imprévus.

11 propose de réaliser les travaux complémentaires sur le mur de soutènement pour un montant de 16 572,38 € HT.

11 propose de solliciter le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour financer ce projet. Il présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Démolition du mur avec Récupération des pierres pour sa reconstruction	15 065,80 €	Subvention sollicitée : Département 40 % Autofinancement 60 %	6 628,95 € 9 943,43 €
Imprévus	1506,58 €		
Dépenses HT	16 572,38 €	Recettes	16 572,38€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTÉ** de réaliser les travaux complémentaires sur le mur de soutènement d'accès à la maison du berger pour un montant de 16 572,38 € HT et le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour financer ce projet,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

❖ **Taxe de branchement au réseau d'eau potable et taxe d'ouverture/fermeture du service après arrêt**

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2004 instaurant une taxe de branchement de 300 € au réseau d'eau potable et une taxe d'ouverture du service après arrêt de 70 €. Il indique que la taxe de branchement a été remplacé par la taxe d'aménagement en 2012 et qu'il est très sollicité pour l'ouverture et la fermeture des vannes des particuliers. Il propose donc de modifier la délibération sur la taxe d'ouverture/fermeture comme suit à la prochaine modification du règlement de l'eau prévu courant de l'année 2021 :

- Une ouverture et une fermeture gratuite par an,
- Au-delà, l'ouverture ou la fermeture sera facturé 70 €,
- Aucune manipulation ne sera acceptée par temps de neige,
- Interdiction de manipulation des vannes par les particuliers.

La délibération sera prise avec les autres modifications d'ensemble du règlement de l'eau nécessaire pour une facturation aux compteurs.

❖ **Remise gracieuse de loyer de l'auberge communale « Auberge des Ecrins » pour le mois de février 2021**

Délibération n° 2021-012

Monsieur le Maire rappelle la remise gracieuse du loyer du mois de janvier pour l'année 2021 à la société Helix, gérant par délégation de service de l'auberge communale.

Il explique ensuite que l'auberge ne peut toujours pas exercer ses activités de restauration. Il propose donc pour l'instant une remise gracieuse de la totalité du mois de février 2021 sachant qu'aucune date n'est pour l'instant fixée pour la reprise de cette activité et la question risque se poser pour les prochains mois à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ❖ **ACCEPTTE** la remise gracieuse de la totalité du loyer du mois de février 2021 ;
- ❖ **DIT** que le loyer du mois de février 2021 d'un montant de 1 387,25 € HT ne sera pas pris en compte sur l'article 752 du budget de la commune ;
- ❖ **CHARGE** le Maire d'informer la gérante et le trésorier municipal sur l'application de la présente délibération.

❖ **Désignation du nouveau délégué agent du CNAS**

Délibération n° 2021-013

Mr ESCALLIER Norbert, partie prenante, quitte la salle pour permettre la délibération.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2020-023 du 10 juillet 2020 désignant les deux délégués élu et agent représentant la commune au Centre National d'Action Sociale (CNAS). Il indique que Mme Nicole ARIEY-BONNET délégué agent est partie à la retraite le 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire de nommer un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ✓ **MAINTIENT** Madame Mireille MARTIN en tant que délégué élu au CNAS ;
- ✓ **DESIGNE** Madame Géraldine PICCATO en tant que délégué agent au CNAS ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer cet organisme de la présente délibération.

## ❖ DIVERS

- ✓ Réunion préparatoire du budget : elle aura lieu le mardi 13 février à 18h.
- ✓ Prestations du Spanc : Il propose de se renseigner auprès du service IT05 du Département sur les prestations qu'il propose pour le Spanc.
- ✓ Conformité des installations d'assainissement non collectif : un courrier sera envoyé aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif diagnostiquées comme non conforme en 2014 et qui n'ont pas réhabilité leur dispositif depuis, pour qu'ils mettent leur installation en conformité. Une pénalité prévue par la loi est possible, les modalités d'application restent à définir.
- ✓ Adressage des voies : dans le cadre du développement de la fibre optique, une mission d'assistance dans la dénomination et la numérotation des voies a été assurée par le bureau Signa concept. Il sera recontacté pour modifier certains éléments.
- ✓ Signalétique touristique locale : le projet de signalétique touristique local proposé par l'office du tourisme n'est pas validé. Un courrier de réponse sera fait en ce sens.
- ✓ Téléphonie mobile : une réunion est prévue avec les services de la préfecture, du Département et l'opérateur Free mobile le mardi 9 février pour installer deux antennes de téléphonie mobile vers les Fermonds ou les Beaumes.
- ✓ Classement du hameau des Garnauds en agglomération : un nouveau courrier de demande de classement du hameau des Garnauds en agglomération sera fait au Département.
- ✓ Intervention de salage et de maintenance de l'éclairage public : Jonathan LESOEUR et Norbert ESCALLIER sont nommés responsables auprès de la commune d'Orcières.
- ✓ Alpage des Pourroys : En complément du pâturage des Pourroys et du Cassas, une éleveuse a sollicité la location des terrains communaux au départ de la vallée du Tour rond.
- ✓ Projet d'aménagement des Borels : les pavés prévus devant l'entrée de l'église sont supprimés.
- ✓ Matériel informatique : plusieurs prestataires informatiques seront sollicités pour le remplacement du matériel.

Fait à Champoléon le 15 février 2021

Le Maire  
Jean-Pierre COLLE